RAPPORT FINANCIER

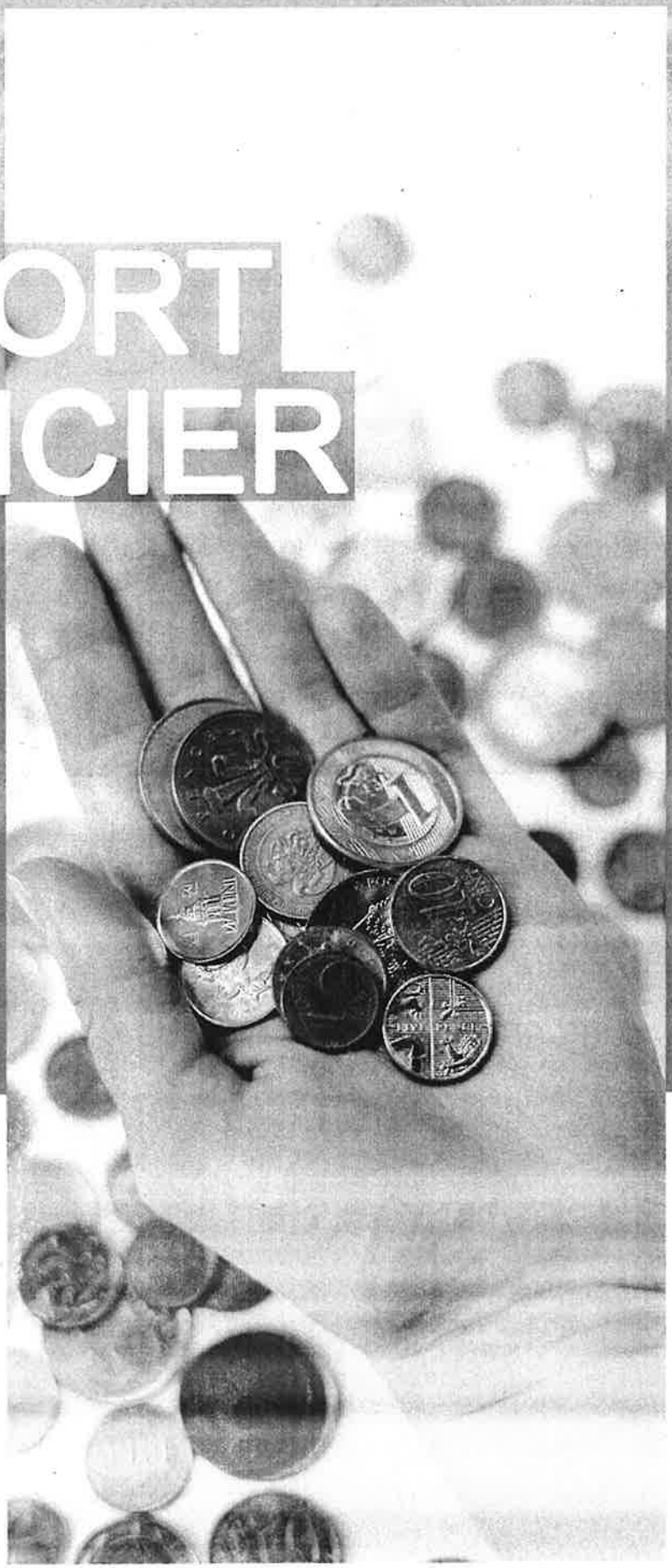

2020

MLC Claude-Houillon

RAPPORT FINANCIER 2020

Le présent rapport fait l'analyse du bilan financier de l'année 2020.

Les recettes permettant le fonctionnement de l'association proviennent essentiellement de la subvention du Syndicat Intercommunal de la Culture, du Conseil Général, du FONJEP, de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF 77), ainsi que de nos recettes propres liées aux cotisations. En cette année marquée par la pandémie de COVID 19, la MLC a également perçu des recettes liées au dispositif de chômage partiel.

La régularité et la sincérité des comptes objet de ce rapport financier ont été certifiées au regard des règles et principes comptables français par la Société de Commissariat aux comptes ARÉCOM.

Introduction : Synthèse des Comptes 2020

La clôture des comptes de l'exercice 2020 fait apparaître :

- Un total des Charges de 406 770 euros
- Un total des Produits de 417 100 euros
- Un résultat bénéficiaire 2020 de 10 330 euros

En 2020, notre budget est bénéficiaire. Nous constatons une hausse sur le montant des subventions de 17 065 €. Cette augmentation est due à la subvention de la CAF pour la préfiguration du centre social dont une part a été portée sur l'année 2020 (+ 26 417 €). Nous avons également perçu des recettes liées au chômage partiel pour un montant de 60 000 € environ qui diminue le coût de nos salaires.

Nous n'avons pas cependant perçu comme en 2019 la subvention de grand paris sud (-5000€), ni l'aide de la mairie pour le jardin partagé (-2000€). La mairie de Vert-Saint-Denis nous a néanmoins versé une aide de 1000 € pour l'achat d'une imprimante 3D pour confectionner des visières de sécurité.

Nous notons également une baisse des recettes propres liées aux adhérents suite à la pandémie. En effet, nous accusons une baisse de 163 adhérents en 2020 qui, cumulée à l'absence de spectacles et d'actions liée aux 2 confinements, occasionne une perte financière de 32 470 €.

Enfin, on remarquera une baisse de moitié des charges extérieures dues en grande partie au départ de notre ancien comptable employé et mis à disposition par le Syndicat Intercommunal. Cette baisse

de charges en compensée par l'augmentation des salaires et des charges dues à l'embauche d'une chargée de mission pour le centre social et d'une nouvelle comptable à mi-temps.

Enfin, la baisse considérable de la valorisation du bénévolat est dûe au contexte sanitaire qui n'a pas permis aux bénévoles responsables d'ateliers d'exercer pendant la moitié de l'année.

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	ECART 2020/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de prestations de service	167875	200345	-32470
Concours publics et subventions d'exploitation	231771	214706	17065
Autres produits			
Cotisations	12298	12994	-697
Reprises sur amortissements,dépréciations,provisions et transferts de charges		23	-23
Total I	**411943**	**428068**	**-16125**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	19288	18466	822
Autres achats et charges externes	41918	89638	-47720
Impôts, taxes et versements assimilés	7087	4818	2269
Salaires et traitements	246414	250392	-3978
Charges sociales	79241	63701	15540
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1391	921	470
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	755	2487	-1732
Total II	**396093**	**430423**	**-34330**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)			
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	365	445	-80
Total III	**365**	**445**	**-80**
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	23	4	19
Total IV	**23**	**4**	**19**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**343**	**441**	**-98**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**16193**	**-1914**	**18107**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	4792	1731	3061
Total V	**4792**	**1731**	**3061**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	10654	416	10238
Total VI	10654	416	10238
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-5862	1316	-7178
Total des produits (I + III + V)	417100	430244	-13143
Total des charges (II + IV + VI)	406770	430843	-24073
SOLDE INTERMEDIAIRE	10331	-597	10928
EXCEDENT OU DEFICIT	10331	-597	10928
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	99341	144066	-44725
TOTAL	99341	144066	-44725
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole	99341	144066	-44725

ANALYSE DES DEPENSES ET DES RESSOURCES

A) LES DEPENSES

- Une baisse importante de la dépense globale due aux remboursements de charges du chômage partiel(- 24 073 €)
- Une baisse sensible de la part des dépenses liés aux personnels malgré l'embauche d'une chargée de mission « préfiguration centre social » et d'une comptable à temps partiel en remplacement d'un salarié mis à disposition par le Syndicat Intercommunal du fait de la réception des recettes liées aux chômage partiel. (-3978 €)
- Une baisse significative des services extérieurs du au départ de notre comptable mis a disposition
- Une baisse conséquente de l'activité des bénévoles dûe à la pandémie de Covid 19

LES RESSOURCES

- baisse des recettes globales (- 13 144 €) dûe à :
- Baisse des recettes propres due sans doute à la pandémie de covid 19 (- 28 691 €)
- Malgré une augmentation des subventions liée à la préfiguration "centre social" (+17 065€)

ANALYSE DU BILAN

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	ECART
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	2020/2019
ACTIF IMMOBILISE	55269	47405	7363	422	7440
Immobilisations incorporelles	1458	1458	0	0	0
Logiciels	1458	1458	0	0	0
Immobilisations corporelles	53311	45947	7363	422	6940
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53311	45947	7363	422	6941
Immobilisations financières	500		500	0	500
Autres (Caution)	500		500	0	500
Total I	**55269**	**47405**	**7863**	**422**	**7440**
ACTIF CIRCULANT	219496		219496	138849	80647
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5		5	2927	-2922
Autres	25695		25695	46000	-20305
dont sSubventions	*23485*		*23485*	*46000*	*-22515*
Disponibilités	192582		192582	89856	102726
Charges constatées d'avance	1214		1214	66	1148
Total II	**219496**		**219496**	**138849**	**80648**
TOTAL GENERAL (I + II)	**274765**	**47405**	**227360**	**139271**	**88089**

Nous constatons une hausse des amortissements due à l'achat de 2 imprimantes 3D afin de confectionner des visières de sécurité (à une époque ou les masques de protection n'existaient plus).

Nous avons également acheté une nouvel ordinateur pour l'atelier vidéo.

Le fait marquant du bilan à l'actif est la hausse importante des disponibilités due à le réception des subventions liées au chômage partiel, à la non restitution au Syndicat intercommunal des sommes allouées au paiement de notre ancien comptable et au non remboursement des adhérents au dernier trimestre de la saison 2019-20.

Au passif nous constatons une hausse des fonds propres lié au résultat de l'année 2020.

- Les dettes fiscales et sociales sont en hausse également car l'urssaf nous a permis de reporter le versement des charges sociales d'avril, mai et juin 2020 sur l'année 2021. A cela s'ajoute les charges habituelles dûes pour le mois de décembre et payées en janvier : Humanis retraite/ Mutuelle, la prévoyance Chorum et Uniformation réglé en février de l'année N+1.

A ces dettes s'ajoutent les provisions de salaires et de charges pour congés payés pour 21 421 €

- D'autres informations plus détaillées sur le bilan sont disponibles dans l'annexe comptable.

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	ECART 2020/2019
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
dont subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables par l'entité	22060	22060	0
Autres fonds associatifs			
dont subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables par l'entité			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	13241	13241	0
Autres			
Report à nouveau (débiteur)	-22283	-21686	-597
Excédent ou déficit de l'exercice	10331	-597	10928
Situation nette (sous total)	**23349**	**13018**	**10331**
Total I			
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
Total II			
DETTES			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6520	16040	-9520
Dettes fiscales et sociales	76029	41456	34573
Autres dettes	16397		16397
Produits constatés d'avance	105065	68757	36308
Total III	**204011**	**126253**	**77758**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**227360**	**139271**	**88089**

A) Fond de Roulement et Trésorerie

FOND DE ROULEMENT (FR) (capitaux permanents – actifs immobilisés)	15 486,00 €
BESOIN EN FOND DE ROULEMENT (BFR) (emplois d'exploitation – ressources d'exploitation)	177 096,00 €
TRESORERIE (FR) - (BFR) = disponibilité	192 582,00 €

B) Trésorerie

	TOTAL 2019	TOTAL 2020
janvier	122688	120996
février	97161	77596
mars	87128	45679
avril	97232	42913
mai	93395	93980
juin	72687	123534
juillet	58532	135484
août	37238	90732
septembre	21551	82653
octobre	116588	146371
novembre	123196	125952
décembre	91403	141937

C) Courbe de trésorerie

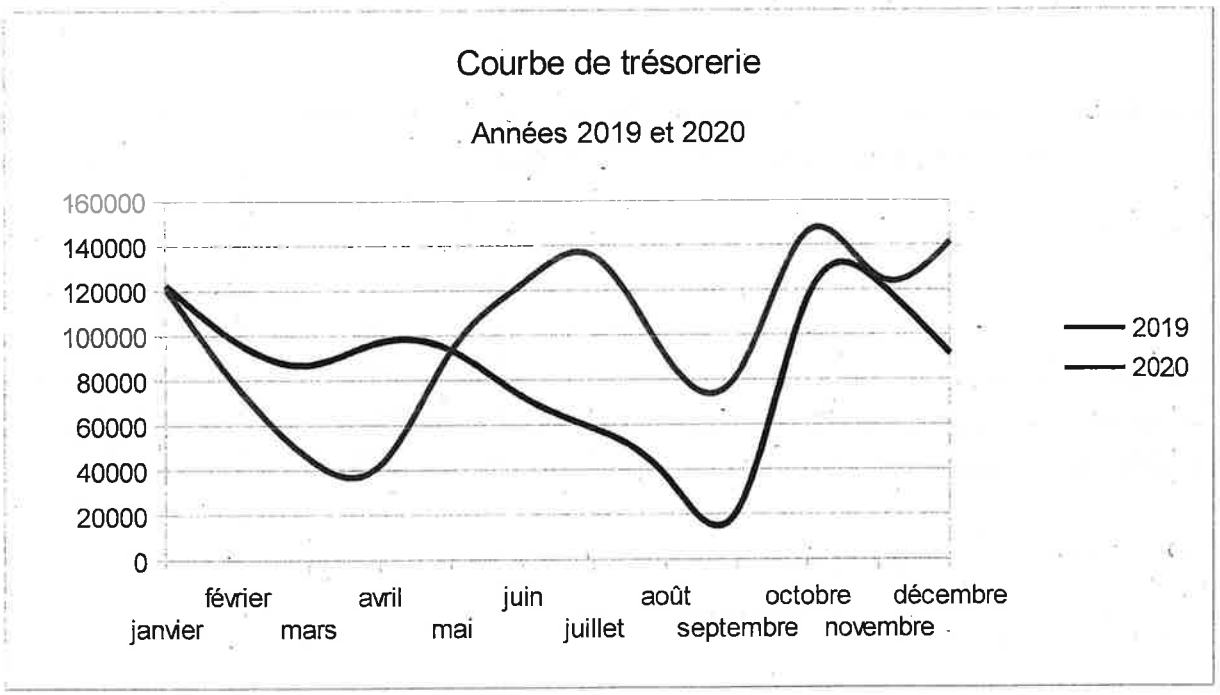

La courbe 2020 est très différente de celle de 2019. En effet, on note une plongée de la trésorerie 2020 du fait du non versement des subventions du Syndicat intercommunal jusqu'au mois de mai. A partir du mois de juin , en plus de la régularisation des versements du SI, la MLC a touché le chômage partiel, ce qui occasionne un bond exceptionnel de la trésorerie. A partir du mois de juillet, la MLC a retrouvé un fonctionnement normal tout en maintenant un niveau de trésorerie très haut.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE 2020

NUMERO COMPTES	LIBELLES	BRUT 31/12/2019	ENTREES	SORTIES	BRUT 31/12/2020
205100	IMMOBILISATION INCORPORELLE	1 457,89	0,00	0,00	1 457,89
215100	MATERIEL PEDAGOGIQUE	29 839,45	0,00	0,00	29 839,45
215500	ESPACE VERT	5 048,02	0,00	0,00	5 048,02
218100	MATERIEL DE BUREAU	984,94	0,00	0,00	984,94
218310	MATERIEL INFORMATIQUE	8 962,40	8 332,70	0,00	17 295,10
218320	LOGICIEL	305,45	0,00	0,00	305,45
TOTAL IMMOBILISATION BRUT		**46 598,15**	**8 332,70**	**0,00**	**54 930,85**

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NUMERO COMPTES	LIBELLES	DEBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISES	FIN D'EXERCICE
280800	AMORT IMMOBILISATION INCORPORELLE	1 457,89	0,00	0,00	1 457,89
281510	AMORT MATERIEL PEDAGOGIQUE	29 677,32	162,15		29 839,47
281830	AMORT MATERIEL DE BUREAU	984,94	0,00	0,00	984,94
281831	AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	8 702,76	1 229,04	0,00	9 931,80
281832	AMORT LOGICIEL	305,45	0,00	0,00	305,45
285000	AUTRES AMORT	5 048,00	0,00	0,00	5 048,00
TOTAL AMORTISSEMENT		**46 176,36**	**1 391,19**	**0,00**	**47 567,55**

TABLEAU DES PROVISIONS

PROVISIONS P/RISQUES ET CHARGES	DEBUT EXERCICE	DOTATION	REPRISES	FIN EXERCICE
PROVISION POUR CONGES PAYES	11 033,32	3 739,68		14 773,00
PROVISION CHARGES SOCIALE C P	3 530,75	3 117,25		6 648,00
TOTATL PROVISIONS	**14 564,07**	**6 856,93**	**0,00**	**21 421,00**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

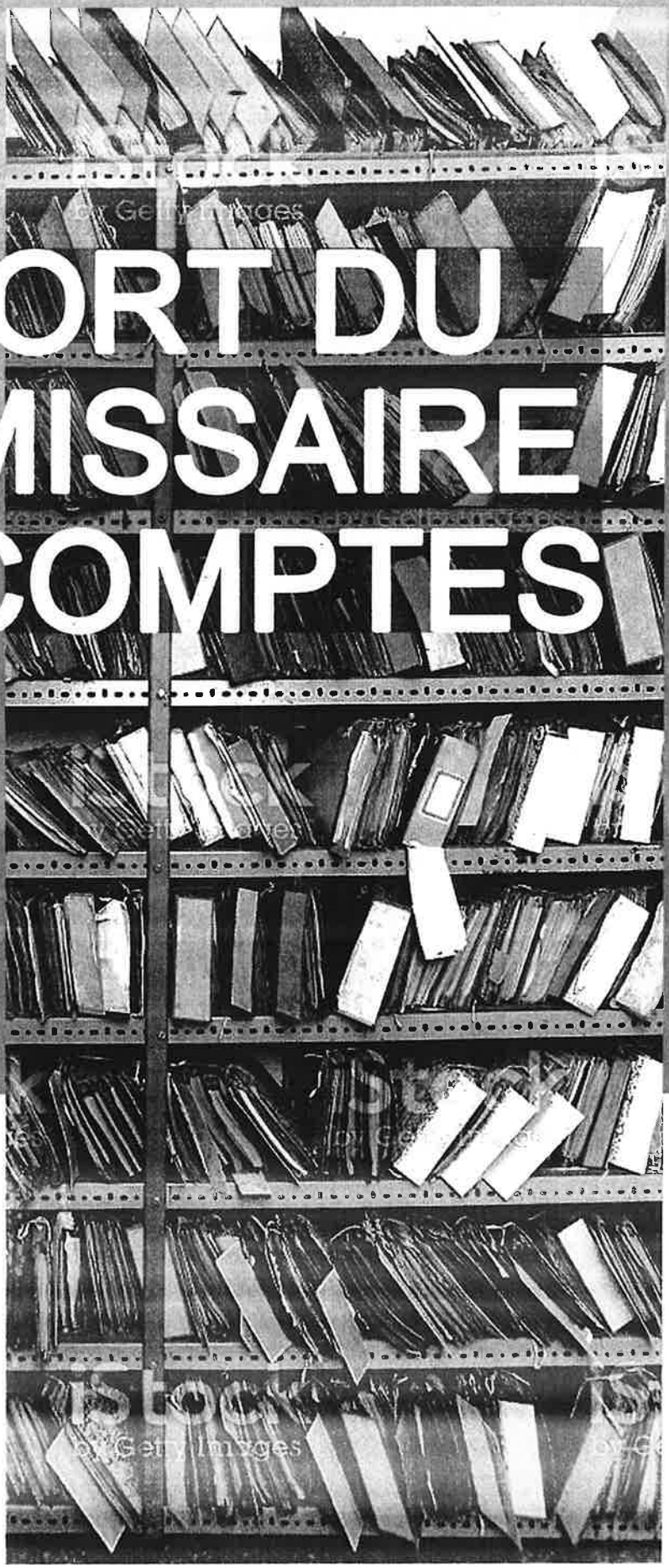

2020

EXPERTISEAUDITCONSEILS ARÉCOM
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

www.arecomexpert.fr

Valérie JEANSON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Yannick BLANCHARD DELORME
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Signature numérique de Yannick BLANCHARD DELORME

MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Claude HOUILLON
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social: 35, Rue Janisset-Soeber
77240 CESSON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS 2020
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

37, rue des Trois Moulins
77000 MELUN
Tél. : 01 64 09 43 43

Société par actions Simplifiée au capital de 125 000 euros
RCS MELUN 332 679 497
Siret 332 679 497 00039
TVA Intracom FR 71 332 679 497

A l'Assemblée Générale de l'association **MLC CLAUDE HOUILLON**,

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MLC CLAUDE HOUILLON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 se rapportant à la période du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve relative à la comptabilisation d'une subvention dans les comptes annuels 2020

L'association a intégré, dans ses comptes annuels 2020, un produit via une provision comptable sur subvention de la CAF de 17 000 € au titre d'un projet en cours. Aucun élément probant ne nous permet de confirmer le rattachement effectif de cette somme au titre de l'exercice 2020. Le principe de prudence aurait dû conduire l'association à ne pas constater ce produit dans ses comptes.

Nous devons donc émettre une réserve sur ce point en considérant que l'absence de comptabilisation de cette opération dans les comptes 2020 aurait dû conduire l'association à constater une perte de 6 669 € et à réduire les fonds propres d'autant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables notamment par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans l'annexe des comptes annuels tant sur le changement de méthode comptable intervenu dans les comptes 2020 au titre de l'application du nouveau règlement comptable 2018-06 impactant les associations à partir de l'exercice 2020 que sur les impacts financiers liés à la crise du COVID-19 pour l'association.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes ainsi assurés de la bonne prise en compte, dans les comptes annuels 2020 de l'Association MLC HOUILLON, du nouveau règlement comptable 2018-06 impactant, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, les associations. Nous avons notamment contrôlé que les changements de méthode liés à l'application de ce nouveau règlement comptable en 2020 étaient correctement traduits dans les comptes annuels tant dans le bilan, le compte de résultat que dans l'annexe comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sous la réserve évoquée dans la partie « opinion sur les comptes annuels », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Melun, le 10 juin 2021

SAS ARÉCOM Expertise Audit et Conseils
Société de commissariat aux comptes

Représentée par **Yannick BLANCHARD DELORME**
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION MLC HOUILLON

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	ECART
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	2020/2019
ACTIF IMMOBILISE	**55 431,00**	**47 568,00**	**7 363,00**	**422,00**	**7 440,00**
Immobilisations incorporelles	**1 458,00**	**1 458,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Logiciels	1 458,00	1 458,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	**53 473,00**	**46 110,00**	**7 363,00**	**422,00**	**6 940,00**
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 473,00	46 110,00	7 363,00	422,00	6 941,00
Immobilisations financières	**500,00**		**500,00**	**0,00**	**500,00**
Autres (Caution)	500,00		500,00	0,00	500,00
Total I	**55 431,00**	**47 568,00**	**7 863,00**	**422,00**	**7 440,00**
ACTIF CIRCULANT	**219 497,00**		**219 497,00**	**138 849,00**	**80 648,00**
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5,00		5,00	2 927,00	-2 922,00
Autres	25 695,00		25 695,00	46 000,00	-20 305,00
dont : Subventions	*17 890,00*		*17 890,00*	*46 000,00*	*-28 110,00*
Disponibilités	192 583,00		192 583,00	89 856,00	102 727,00
Charges constatées d'avance	1 214,00		1 214,00	66,00	1 148,00
Total II	**219 497,00**		**219 497,00**	**138 849,00**	**80 649,00**
TOTAL GENERAL (I + II)	**274 928,00**	**47 568,00**	**227 360,00**	**139 271,00**	**88 089,00**

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

ASSOCIATION MLC HOUILLON

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	31/12/2019 (selon CRC 1999-01)	ECART 2020/2019
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds associatifs sans droit de reprise	22 060,00	22 060,00	
dont subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables par l'entité			
Autres fonds associatifs			
dont subventions d'investissement affectés à des biens non renouvelables par l'entité			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	13 241,00	13 241,00	0,00
Autres			
Report à nouveau (débiteur)	-22 283,00	-21 686,00	-597,00
Excédent ou déficit de l'exercice	10 331,00	-597,00	10 928,00
Situation nette (sous total)	**23 349,00**	**13 018,00**	**10 331,00**
Total I			
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
Total II			
DETTES			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 520,00	16 040,00	-9 520,00
Dettes fiscales et sociales	76 029,00	41 456,00	34 573,00
Autres dettes	16 397,00		16 397,00
Produits constatés d'avance	105 065,00	68 757,00	36 308,00
Total III	**204 011,00**	**126 253,00**	**77 758,00**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**227 360,00**	**139 271,00**	**88 089,00**

ASSOCIATION MLC HOUILLON

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)	ECART 2020/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de prestations de service	167 875,00	200 345,00	-32 470,00
Concours publics et subventions d'exploitation	231 771,00	214 706,00	17 065,00
Autres produits			
Cotisations	12 298,00	12 994,00	-697,00
Reprises sur amortissements,dépréciations,provisions et transferts de charges		23,00	-23,00
Total I	**411 943,00**	**428 068,00**	**-16 125,00**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	19 288,00	18 466,00	822,00
Autres achats et charges externes	41 918,00	89 638,00	-47 720,00
Impôts, taxes et versements assimilés	7 087,00	4 818,00	2 269,00
Salaires et traitements	246 413,67	250 392,00	-3 978,33
Charges sociales	79 241,00	63 701,00	15 540,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 391,00	921,00	470,00
Dotations aux provisions			0,00
Reports en fonds dédiés			0,00
Autres charges	755,00	2 487,00	-1 732,00
Total II	**396 092,67**	**430 423,00**	**-34 330,33**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)			
PRODUITS FINANCIERS			
Autres Intérêts et produits assimilés	365,00	445,00	-80,00
Total III	**365,00**	**445,00**	**-80,00**
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	23,00	4,00	19,00
Total IV	**23,00**	**4,00**	**19,00**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**343,00**	**441,00**	**-98,00**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**16 193,33**	**-1 914,00**	**18 107,33**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	4 792,45	1 731,00	3 061,45
Total V	**4 792,45**	**1 731,00**	**3 061,45**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	10 654,00	416,00	10 238,00
Total VI	**10 654,00**	**416,00**	**10 238,00**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-5 861,55**	**1 316,00**	**-7 177,55**
Total des produits (I + III + V)	**417 100,45**	**430 244,00**	**-13 142,55**
Total des charges (II + IV + VI)	**406 769,67**	**430 843,00**	**-24 073,33**
SOLDE INTERMEDIAIRE	**10 330,78**	**-597,00**	**10 927,78**
EXCEDENT OU DEFICIT	**10 330,78**	**-597,00**	**10 927,78**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	99 341,00	144 066,00	-44 725,00
TOTAL	**99 341,00**	**144 066,00**	**-44 725,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole	99 341,00	144 066,00	-44 725,00
TOTAL	**99 341,00**	**144 066,00**	**-44 725,00**

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION M.L.C. HOUILLON
ANNÉE 2020

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 227 360 €.

Le résultat net comptable correspond à un excédent 10 331 €.

La présente annexe est indissociable des documents comptables (bilan et compte de résultat) qu'elle explicite et auxquels elle fait référence.

1 – DESCRIPTION DE L'ENTITÉ

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC n°2018-06, il convient de décrire :

- l'objet social de l'entité :
La M.L.C. HOUILLON favorise l'autonomie et l'épanouissement des personnes et permet à tous d'accéder à l'éducation et la culture.

- la nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :
Fidèle aux valeurs de l'éducation populaire, la M.L.C. HOUILLON offre la possibilité de pratiquer des activités socio-culturelles et sportives. Elle participe également au développement local en partenariat avec les collectivités et territoriales et les associations agissant dans les mêmes domaines.

- les moyens mis en œuvre :
Différents acteurs font vivre l'Association, notamment le personnel animateur, composé de 23 animateurs salariés et 44 animateurs bénévoles, et les adhérents par le biais des cotisations versées.
La M.L.C. HOUILLON bénéficie par ailleurs de subventions, le principal financeur étant le Syndicat Intercommunal de la Culture créé par les communes de Cesson et Vert-Saint-Denis.

2 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement important de l'exercice.
Conformément aux dispositions du PCG, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet événement et de ses conséquences.

La M.L.C. HOUILLON constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020.
L'Association a investi dans des imprimantes 3D pour un total de 7 234 € afin de fabriquer des visières de protection pour la population.
La crise sanitaire a également eu un impact sur le nombre d'adhérents : l'Association a perdu 163 adhérents compte tenu de l'absence de spectacles et d'actions liées aux deux confinements. Les cotisations chutent ainsi de 32 470 € entre 2019 et 2020, en lien également avec les remboursements et remises adhérents pour 16 397 €.
L'Association a aussi eu recours à l'activité partielle et a ainsi bénéficié d'une allocation de 59 965 €.
Enfin, l'Association a pu obtenir un report des échéances URSSAF pour les mois d'avril à juin 2020 soit 23 849 €. Un échéancier a ainsi été sollicité pour un remboursement à compter de septembre 2021.

3 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
Compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie de COVID-19 et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement, l'Association n'a pas la capacité d'évaluer, à la date d'arrêté, des comptes un éventuel impact chiffré de la crise sanitaire sur ses comptes 2021.
A la date d'arrêté des comptes annuels, les dirigeants n'ont pas connaissance de faits significatifs pouvant remettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

4 – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 – Principes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

4.2 – Dérogation aux règles comptables

Néant

4.3 – Changements de méthodes comptables

L'entité a choisi la méthode prospective pour l'application du règlement de l'ANC n°2018-06.
L'application du nouveau règlement constitue un changement de méthode mais n'a pas eu d'impact sur la présentation des postes du bilan et du compte de résultat.

L'Association a par ailleurs revu son évaluation des produits constatés d'avance.
Les produits constatés d'avance correspondaient jusqu'en 2019 au transfert sur une année civile d'une partie des cotisations, droit d'entrée, adhésions et activités, collectés au titre de la saison en cours de septembre à août N+1.
En 2020, un changement de méthode a eu lieu. Désormais, à l'actif, les chèques prévus à l'encaissement en janvier et avril sont intégrés à la comptabilité via un compte de chèques à encaisser.
Au passif, les produits constatés d'avance sont maintenant calculés sur l'ensemble des produits.

4.4 – Modes et méthodes d'évaluations

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.4.1 – Postes de l'actif

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels : 3 à 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel pédagogique : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières
Les immobilisations financières sont constituées par le dépôt de garantie versé à la mairie de Cesson au titre de la mise à disposition des locaux des écoles pour la dispense des activités *Country* et *Yoga*.

Créances
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ou pour couverture d'un éventuel risque de non-recouvrement.

Valeurs mobilières de placement
Il n'y a aucune valeur mobilière de placement à l'actif, les fonds disponibles étant placés sur des comptes d'épargne.

4.4.2 – Postes du passif

Fonds associatifs
Les fonds associatifs sont constitués par l'affectation de résultats antérieurs pour 22 060€.

Réserve
La réserve pour l'investissement dans du matériel pédagogique est constituée par l'affectation de résultats passés pour 13 241€.

Report à nouveau
Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Dettes
Les dettes sont inscrites à leur valeur historique. Aucune indexation ou actualisation n'est appliquée hormis celle pouvant découler de clauses contractuelles spécifiques.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à 75% des adhésions, cotisations et droits d'entrée comptabilisés entre juin et décembre 2020 au titre de la saison 2020/2021.

4.4.3 – Postes du compte de résultat

Adhésions, cotisations et droits d'entrée

Le fait générateur de la reconnaissance des produits issus des adhésions, cotisations et droits d'entrée est l'engagement.

Les droits d'entrée correspondent aux adhésions pour les habitants des communes autres que celles de Cesson et Vert-Saint-Denis.

En euro

	2020	2019
Cotisations Vacations	142 938	149 609
Cotisations Activités bénévoles	15 250	18 280
Droits d'entrée	2 512	2 728
Adhésions	12 298	12 994
TOTAL GÉNÉRAL	**172 998**	**183 611**

Subventions reçues

Les subventions reçues correspondent principalement au subventionnement du Syndicat Intercommunal de la Culture de Cesson et Vert-Saint-Denis à hauteur de 174 000 €.

En euro

	2020	2019
Département	9 800	9 900
CAF	43 417	27 252
Syndicat Intercommunal de la Culture	174 000	174 000
FONJEP	3 554	3 554
Mairie Vert-Saint-Denis	1 000	
TOTAL GÉNÉRAL	**231 771**	**214 706**

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -5 862 € et résulte principalement :

- des dons reçus pour 3 897€ au titre du financement des imprimantes 3D acquises sur l'exercice ;
- d'une participation pour 10 000 € versée aux mairies de Cesson et Vert-Saint-Denis dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment pour les ateliers *Poterie*.

Analyse des ressources

En euro

Ressources 2020	Montant
Adhésions, cotisations et droits d'entrée	172 998
Remises adhérents	(3 950)
Subventions	231 771
Autres produits d'activités annexes	9 962
Autres produits d'exploitation	1 162
Produits financiers	365
Produits exceptionnels	4 792
TOTAL GÉNÉRAL	**417 101**

Contributions volontaires et mises à disposition

Les contributions volontaires correspondent à la valorisation du bénévolat soit 99 341 €, répartie de la manière suivante :

- bénévolat des administrateurs pour 6 415 € au titre de leur temps de présence annuel aux réunions du Bureau et du Conseil d'Administration, qui est valorisé en fonction du SMIC horaire au 1er janvier 2020 soit 10,15 € ;
- bénévolat des animateurs pour 92 926 € dont la valorisation est fonction de :
  - un taux horaire forfaitaire de 22 € a été défini en fonction du salaire minimum utilisé à la M.LC. HOUILLON pour les animateurs salariés ;
  - le nombre d'heures effectif pour l'animation des activités et l'encadrement des spectacles.

L'Association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux par la mairie de Cesson.
La valeur locative des locaux n'est toutefois pas quantifiable en l'absence d'information communiquée par la Mairie.

5 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Indemnités de fin de carrière

Les engagements ne sont pas constatés sous forme de provision et ne sont pas couverts par un contrat d'assurance.

6 – AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 100 € au titre de la certification des comptes.

Information concernant les trois plus hautes rémunérations

Cette information n'est pas communiquée car cela reviendrait à une fournir une information individualisée.

Effectif

ETP	31/12/2020
Salariés permanents	5,41
Salariés intermittents	6,23
TOTAL	**11,64**

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat
aux comptes

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

En euro

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 458			1 458
Terrains				
Constructions				
Installations techniques et outillage industriel	34 887			34 887
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	10 253	8 333		18 586
Immobilisations financières		500		500
TOTAL GÉNÉRAL	**46 598**	**8 833**		**55 431**

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

En euro

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	1 458			1 458
Terrains				
Constructions				
Installations techniques et outillage industriel	34 725	162		34 887
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	9 993	1 229		11 222
TOTAL GÉNÉRAL	**46 176**	**1 391**		**47 567**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En euro

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	500	500	
TOTAL de l'actif immobilisé :	**500**	**500**	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances rep. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts et taxes			
Etat – Divers	8 695	8 695	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	17 005	17 005	
TOTAL de l'actif circulant :	**25 700**	**25 700**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**1 214**	**1 214**	
TOTAL GÉNÉRAL	**27 414**	**27 414**	

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En euro

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes etbs de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 520	6 520		
Personnel et comptes rattachés	14 773	14 773		
Sécurité sociale et autres organismes	53 513	53 513		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	7 743	7 743		
Dettes sur immos et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16 397	16 397		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	105 065	105 065		
TOTAL GÉNÉRAL	**204 011**	**204 011**		

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En euro

FONDS PROPRES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves	35 301			35 301
Report à nouveau	(21 686)		597	(22 283)
Résultat de l'exercice	(597)	10 928		10 331
TOTAL GÉNÉRAL	**13 018**	**10 928**	**597**	**23 349**

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société de Commissariat aux comptes

PRODUITS À RECEVOIR

En euro

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN	Montant
Autres créances	
Subventions à recevoir	17 889
Remboursement indemnités activité partielle	7 806
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	**25 695**

CHARGES À PAYER

En euro

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs – Factures non parvenues	6 520
Dettes fiscales et sociales	
Provision Congés Payés	21 421
Autres dettes	
Créditeurs divers – Remboursements adhérents	16 397
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**44 338**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En euro

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation		
SACEM	1 214	
Vacataires		87 669
Adhésions		7 681
Activités		8 250
Droits d'entrée		1 465
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**1 214**	**105 065**

EXPERTISEAUDITCONSEILS ARÉCOM
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

www.arecomexpert.fr

Valérie JEANSON
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Yannick BLANCHARD DELORME
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

Signature numérique de Yannick BLANCHARD DELORME

MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Claude HOUILLON
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social: 35, Rue Janisset Soeber
77240 CESSON

RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ARÉCOM
Expertise Audit et Conseils
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de
l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

37, rue des Trois Moulins
77000 MELUN
Tél. : 01 64 09 43 43

Société par actions Simplifiée au capital de 125 000 euros
RCS MELUN 332 679 497
Siret 332 679 497 00039
TVA Intracom FR 71 332 679 497

A l'Assemblée Générale de l'association **MLC CLAUDE HOUILLON,**

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Melun, le 10 juin 2021

SAS ARÉCOM Expertise Audit et Conseils
Société de commissariat aux comptes

Représentée par **Yannick BLANCHARD DELORME**
Commissaire aux comptes